

## Année scolaire 2022-2023

### Tarifification des repas de la restauration scolaire

	Personnes concernées	Quotients familiaux	Tarif normal	Tarif majoré « repas exceptionnel »
1	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	moins de 238	0,88 €	1,01 €
	Enfants fournissant systématiquement leurs paniers repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé lié à des allergies alimentaires	-		
2	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	de 238 à 344,99	1,58 €	1,82 €
3	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	de 345 à 602,99	2,46 €	2,83 €
4	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	de 603 à 902,99	3,41 €	3,92 €
	Enseignants assurant une mission de surveillance de restauration scolaire	-		
	Personnel communautaire	-		
5	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	supérieur à 902,99	4,16 €	4,78 €
	Stagiaires en études secondaires (collégiens, lycéens, CAP/BEP)	-		
	Enfants placés sous la responsabilité d'assistants familiaux agréés par le Conseil départemental	-		
	Enfants résidant hors CUA mais fréquentant une classe spécialisée du territoire de la CUA	-		
	Enfants scolarisés en établissements spécialisés (CESDA, IME, etc.)	-		
6	Enfants résidant hors Communauté Urbaine	-	6,11 €	7,03 €
	Enseignants n'assurant pas de mission de surveillance de restauration scolaire			
	Parents d'élèves (*)			
	Stagiaires en études supérieures (post niveau baccalauréat)			
	Étudiants de l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation)			
	Personnel de l'Éducation nationale non enseignant			
7	Enfants non-inscrits	-	-	7,03 €
8	Enfants déjeunant dans les restaurants scolaires et dépendant des structures d'accueil du secteur médico-social (Maison d'enfants « Les Petits Châtelets », foyer de l'enfance, etc.)	-	8,57 €	9,86 €

(\*) Sauf parents membres du conseil d'école (limité à 1 repas par école et par trimestre) = GRATUIT